

Les CHA, à l'école élémentaire, qu'est-ce que c'est ?

- ▶ Les Classes à Horaires Aménagés Musique CHAM
- ▶ Les Classes à Horaires Aménagés Danse CHAD
- ▶ Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre CHAT



CHAM / CHAD / CHAT / Rentrée Scolaire 2020 - 2021

Les réunions d'information dans les écoles

École Jules Ferry de Biarritz : CHAD
9 bis, rue Jules Ferry 05.59.24.49.73

École du Braou de BIARRITZ : CHAT
Rue de la Barthe 05.59.23.96.98

École Charles Malégarie de Bayonne : CHAT
1, allée Charles Malégarie 05.59.55.19.84

École Maurice Ohana de Bayonne : CHAM
Avenue François Faurie 05.59.63.34.35

Les Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre

En complément de leur formation scolaire, les élèves reçoivent une formation artistique grâce à un aménagement des horaires.

C'est une responsabilité pédagogique partagée entre l'école et le conservatoire.

C'est un projet porté par la Ville, l'Education Nationale et le Conservatoire.

Les élèves sont encadrés par une équipe pédagogique qualifiée, agréée par le Ministère de la Culture et la Direction Académique.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre

Les élèves sont conduits à construire de manière personnelle et motivée, leur propre savoir, à comprendre l'intérêt des acquisitions et des apprentissages dispensés par ces deux structures.

Les enseignements artistiques sont assurés sur le temps scolaire pour la musique ; scolaire et périscolaire pour le théâtre et la danse.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre

5

LE CONTENU :

- ▶ Un apprentissage et une maîtrise technique
- ▶ Des productions scéniques avec l'école ou le conservatoire.
- ▶ Des rencontres d'artistes, l'école du spectateur, la découverte du milieu professionnel.

Le programme scolaire ne varie pas. En fin d'année, ces élèves devront maîtriser les mêmes savoirs que les autres. Il est donc essentiel qu'ils soient autonomes et motivés.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique

- ▶ Avec une dominante instrumentale à l'école Maurice Ohana de Bayonne
- ▶ à partir du CE1



Les Classes à Horaires Aménagés

Danse et Théâtre

En danse :

- ▶ avec l'école Jules Ferry de Biarritz
- ▶ à partir du CE2



En théâtre :

- ▶ avec l'école du Braou de Biarritz à partir du CE1
- ▶ avec l'école Charles Malégarie de Bayonne à partir du CE1



Les classes à horaires aménagés, un engagement fort

- ▶ Cet enseignement participe à la construction de la personnalité de l'élève et lui offre les meilleures chances d'épanouissement.
- ▶ Le dispositif n'est pas conçu pour permettre de multiplier les activités extrascolaires des élèves.
 - ▶ Les élèves bénéficient d'un volume horaire important d'enseignement artistique.

- ▶ Un travail régulier à la maison est demandé.
- ▶ Ce n'est pas simplement une activité, c'est un enseignement qui fait l'objet d'une évaluation concertée entre les équipes de l'école et du Conservatoire.
- ▶ Sauf avis pédagogique ou médical, il n'est pas possible de sortir de cette classe en cours d'année.

L'inscription, le dossier, la commission d'admission

- ▶ L'inscription se fait à l'aide d'un dossier à retirer directement dans les écoles concernées.
- ▶ Le respect des délais, les documents demandés à joindre au dossier et la qualité des renseignements fournis sont fondamentaux pour la suite de l'inscription.
- ▶ **Remise du dossier complet au plus tard à l'école le**
10 avril 2020
- ▶ Tout dossier remis après cette date ne sera pas accepté.

Les critères de recrutement

Ils sont multiples mais nous retenons principalement :

- ▶ la motivation
- ▶ la pertinence de ce choix dans le parcours de l'élève
- ▶ l'avis des enseignants

Tous les éléments d'aide à la décision sont les bienvenus :

- ▶ lettre de motivation l'élève
- ▶ lettre de motivation des parents
- ▶ avis des professeurs de pratique artistique de l'école
- ▶ Et tout autre élément juger utile (dessins...)

Le mode de recrutement à l'école élémentaire

L'accès se fait sur avis de la Commission composée :

- ▶ des représentants de l'école
- ▶ des représentants du Conservatoire
- ▶ des représentants des parents d'élèves
- ▶ du conseiller pédagogique danse, musique ou théâtre
- ▶ sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie, ou de son représentant

La Commission étudie les dossiers des élèves et tient compte du parcours antérieur de l'enfant.

Les élèves ayant fréquenté d'autres « CHA » peuvent être admis par simple mutation.

- ▶ Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale notifie par courrier aux parents la décision d'admission ou de non-admission du candidat.
- ▶ Pour les élèves admis en classe à horaires aménagés en primaire, il appartient aux familles de procéder à l'inscription dans l'école auprès de la mairie.
- ▶ Le coût de la scolarité au Conservatoire est assuré par la ville.

Les familles ayant communiqué leur adresse mail sur le dossier d'inscription recevront un courrier du bureau de la scolarité leur communiquant leur « **identifiant** » et la procédure pour accéder à **l'Accès Famille** via le site du Conservatoire www.cmdt-ravel.fr

Elles pourront ainsi consulter le dossier de leur enfant (suivi des cours, bulletins trimestriels, absences...) et signaler à la scolarité, si nécessaire, les éventuelles modifications sur leur situation personnelle (changement d'adresse, de numéro de téléphone).

Merci de votre attention



Réunion d'information dans les écoles :

- Jules Ferry : 17/03/2020 à 18h00
- Braou : 12/03/2020 à 18h00
- Malégarie : 10/03/2020 à 17h00
- Ohana : 13/03/2020 à 17h30

